

Une légitimation de l'Etat en Algérie (16e-19e siècles) Le "Miroir" de Hamdan Khodja

Chenntouf Tayeb

Université d'Oran Es-

Senia

Algérie

La question de l'Etat en Algérie du 16e au début du 19e siècle continue de poser problème. L'image qui en a été élaborée à la fin du 18e et au début du 19e siècle a été largement reconduite. Elle rend incompréhensible les conditions de sa refondation au 16e s et sa continuité pendant près de trois siècles avant sa destruction par la guerre en 1830.

Des éléments du dossier peuvent être trouvés dans l'ouvrage de Hamdan ben Othman Khodja intitulé; " L'Aperçu historique et statistique de la Régence d'Alger" avec en sous titre, "Le Miroir". Il a été publié à Paris, en octobre 1833, directement en langue française(1). Le Tripolitain Hassouna Daghis (2) aurait assuré la traduction du manuscrit en langue arabe qui n'a jamais été retrouvé (3).

Son auteur, Hamdan ben Othman Khodja, un Kouloughli (fils d'un Turc et d'une Algérienne), est un notable d'Alger, riche propriétaire et négociant (4), proche de l'entourage du Dey.

Par sa naissance et sa formation, il appartient largement au 18^e s. Il est lettré en arabe et en turc, parle couramment le français et l'anglais. Il a effectué de nombreux voyages en Turquie, Tunisie, Italie, Angleterre et en France. Il a laissé par ailleurs un ouvrage sur les quarantaines et un manuscrit consacré aux idées d'Al Ghazali.

H.Khodja, en publiant le Miroir, cherche à s'opposer à la conquête militaire et à la colonisation de l'Algérie. La seconde partie de l'ouvrage est entièrement consacrée à la critique des méthodes de guerre et de conquête ainsi qu'à la gestion de la ville d'Alger par l'administration militaire entre 1830 et 1833. Clauzel est particulièrement visé.

Malgré son caractère tardif et polémique, l'ouvrage est à retenir pour nuancer sérieusement l'image de l'Etat du 16^e au 19^e s.

La redécouverte de Ibn Khaldun au Maghreb intervient dans la seconde moitié du 19^e siècle et suscitera un renouveau de la réflexion sur l'Etat. H.Khodja, par sa position et celle de son père, est associé à l'exercice du pouvoir et participe aux rouages de l'Etat. Il en présente une analyse interne dès 1833.

Elle est synthétique puisque son ouvrage embrasse les 16^e, 17^e et 18^e s, depuis la fondation de la Régence d'Alger jusque en 1830. Enfin, dans l'état présent de la recherche, elle est la seule légitimation de l'Etat. Le livre 1 traite dans sa totalité de l'Algérie du 16^e au 19^e s. H.Khodja aborde directement et explicitement l'origine et l'organisation de l'Etat dans le chapitre 7; les fonction du Dey, de son gouvernement et les différentes coutumes dans le chapitre 9, " la décadence du gouvernement turc" dans le chapitre 11. De nombreuses informations et observations se trouvent dans les autres chapitres et dans la réponse qu'il publie à la Réfutation de son ouvrage rédigée par l'entourage de Clauzel (5).

Il s'attache à construire la légitimité de l'Etat. Son argumentation recourt à l'histoire (circonstances, au 16^e s, de la re-fondation de l'Etat), à l'éthique politique (les notions de gouvernement équitable et juste) sans éluder la crise du gouvernement et des institutions qu'il situe à la fin du 18^e siècle.

1- La re-fondation de l'Etat au 16^e s: violence et légitimité (6).

Le nouvel Etat est doublement légitimé par les affrontements méditerranéens du 16^e s et la politique suivie par les Ottomans. Ils leur permettent d'obtenir les soutiens intérieurs nécessaires et l'assentiment de la population pour

construire un nouvel espace politique à partir d'Alger en mettant en place de nouvelles institutions (7).

H.Khodja qualifie à plusieurs reprises le 16^e s “d'époque désastreuse” (p88). Les affrontements opposent d'abord l'Espagne et le Maghreb puis, dans une seconde phase, les Ottomans et les Espagnols. L'expulsion des Maures et des Andalous reprend au début du siècle. Trois millions d'entre eux auraient été noyés dans le détroit de Gibraltar (p 88). Pour venir à leur secours, la Porte ottomane envoya Khaïr ad Din. Elle mit à sa disposition des navires pour les transporter dans les villes de Bejaïa et de Djidjel.

Khaïr ad Din se présente comme le défenseur de l'Islam contre la Chrétienté .Il est accueilli par les habitants d'Alger avec “enthousiasme et reconnaissance” (p94). Ils lui offrent le pouvoir et lui désigne la Kasbah pour résidence.

A sa fondation, le nouveau pouvoir ne dispose pas de grandes ressources financières. Le cinquième du montant des prises alloué à l'Etat est insuffisant pour payer les soldats. L'un des premiers Pacha s'est même trouvé dans la nécessité de vendre des munitions de guerre pour réunir des fonds. H.Khodja ajoute que “l'on ne put qu'avec peine trouver une personne qui voulût accepter la souveraineté” (p119). La difficulté a persisté jusqu' au moment où le sultan crut nécessaire d'envoyer un pacha qu'il avait investi de ce titre de souverain” (119).

Il suit une politique religieuse qui s'appuie sur les marabouts et se présente comme une défense de l'Islam.

Les frères Barberousse et leurs successeurs s'imposent de respecter les marabouts et leur accordent de “plus grands et de plus amples privilèges” H.Khodja y voit “un des moyens que les Turcs ont employé pour s'attacher les Arabes et les Berbères” (p96). En second lieu, ils ne font rien “qui ne fut approuvé par les lois” et n'agissent “ que pour et par ces mêmes lois” (96). Enfin, les Berbères considèrent les Turcs eux-mêmes comme des marabouts et des saints” et “leur ont accordé une soumission volontaire et une confiance aveugle” (p96).

Ainsi, les tribus de la Mitidja (Beni Soliman), proches d'Alger, demandent au Pacha de leur désigner un caïd turc pour la collecte de l'impôt et témoigner de leur obéissance. En Kabylie, si une tribu se révolte, les autres tribus “se joignent aux Turcs pour les combattre” (p96). La sécurité et la modération du gouvernement sont telles que de

nombreuses familles juives qui fuient l'Espagne émigrent à Alger "de préférence à tout autre lieu" (p95).

Le nouvel Etat bénéficie de l'apport des Andalous et des Maures. Ils ont "beaucoup contribué à l'organisation du gouvernement... et à l'avancement de la civilisation"(p94) .

Pour dresser le tableau des institutions, H.Khodja reprend une tripartition qu'il emprunte au 18e s et à ses voyages pour distinguer trois pouvoirs : le premier civil, le second judiciaire et le troisième souverain.

Le Pacha ou ses représentants exercent le dernier. Il veille à l'exécution des décisions judiciaires et législatives " (p95). Il a la responsabilité des revenus publics et de l'administration en assurant l'entretien des établissements, le fonctionnement des tribunaux, la paie des employés, l'entretien des fortifications, des ponts et chaussées et des forêts. Il est, en outre, chargé de l'entretien des pauvres, des veuves et des orphelins sans distinction de religion (95).

Le Divan, qui siège auprès de lui, se compose d'une soixantaine de membres. Ils se réunissent de manière quotidienne pour examiner les actes du Pacha et contrôler le gouvernement. H.Khodja avance que les habitants d'Alger, sollicités par les Turcs, ont refusé de faire partie du Divan. "Ils ne voulaient, dit-il, qu'être médiateurs entre le gouverneur et les habitants de l'intérieur, les contrôleurs des actes du gouvernement ou ses conseillers d'Etat.... (p109).

Dans le domaine de la justice, deux tribunaux sont créés avec deux cadis et deux muphtis, maliki et hanafi. Le dernier a la prééminence puisque la Porte ottomane elle-même appartient au rite hanafi. Les tribunaux jugent les affaires criminelles, civiles et même gouvernementales. Ils sont indépendants du pouvoir souverain et jugent en dernier ressort (p 95)

Le pouvoir civil revient à Cheikh al madina assisté d'un Conseil municipal. Ils sont chargés de la sûreté, de la salubrité publique et perçoivent les impôts que versent les boutiques. Les Juifs fortunés versent une contribution spéciale pour "leur sûreté personnelle et la garantie de leur culte". Conforme à la loi, elle est calculée en fonction de la fortune. Pour assurer des rentrées fiscales à l'Etat, une douane est établie pour recevoir les droits d'entrée et de sortie. Ils s'élèvent à 5% pour tous les échanges effectués tant par les Européens que par les habitants de la Régence. (p95)

2-Le principe de gouvernement : l'équité et la justice

H.Khodja poursuit son argumentation en systématisant dans une seconde phase, le principe de gouvernement. La conduite de l'Etat reposerait entièrement sur l'équité et la justice. Comparé aux Etats européens, celui d'Alger ne serait pas d'une nature différente. Ils répondent tous à une morale universelle.

H.Khodja se prévaut de sa double connaissance de l'Etat d'Alger, des idées politiques et des Etats européens pour récuser les appréciations portées sur l'Etat.

Il met en avant son origine familiale et son rôle auprès du Bey Hassan et dans le Beylick de Constantine. Ils lui permettent d'avoir une connaissance de l'intérieur des institutions. Son père a rempli les fonctions de maktagy (premier secrétaire) du Bey. Il est également professeur de droit. H.Khodja a appris auprès de lui le principe de gouvernement des Turcs. Il lui succède à la chaire dont il avait la charge lorsqu'il meurt.

Lui-même est associé à l'exercice du pouvoir. Sans occuper officiellement la fonction, il devient le conseiller du Bey Hassan. Gendre du Bey Ahmed de Constantine, il entretient avec lui des relations d'affaires commerciales. Il est l'ami de Ben Gana qui est à la tête d'une puissante famille du Constantinois.

Pour toutes ces raisons, H.Khodja considère qu'il appartient à l'oligarchie dirigeante : "moi, employé du gouvernement turc" écrit-il. Comme il considère également que sa connaissance de la ville d'Alger et de l'intérieur du pays l'ont mis à même d'être proche de la réalité et de "tracer un tableau fidèle" (p38).

Ses activités politiques et commerciales favorisent ses fréquents voyages en Europe, notamment en Angleterre, en Italie et en France où il fait un séjour en 1820. Il est le plus gros négociant d'Alger, parle couramment l'anglais et le français sans écrire ce dernier. Il a pris connaissance du Traité des droits des gens de Vattel qui a été traduit en arabe par Hassouna Daghiz (9). "Le Miroir" s'ouvre, en épigraphe, sur une pensée de Benjamin Constant: "Quand c'est l'égoïsme qui renverse la tyrannie, il ne sait que se partager la dépouille des tyrans".

Pour H.Khodja, les ouvrages européens ne contiennent que "des notions incertaines" sur le principe de gouvernement. Leurs auteurs avaient une connaissance peu sûre avant 1830, y compris de la partie littorale du pays. Ils l'ont parcouru une ou deux fois et prétendent connaître "une province, un royaume montagne par montagne, pierre par pierre" alors "qu'ils ont à peine aperçu ces lieux en

passant sur un point” (p75). Leurs informations statistiques et topographiques doivent être mises en doute.

L'équité et la justice sont, en réalité, le principe du gouvernement à Alger. Les deux notions avaient déjà été évoquées pour caractériser la politique suivie par les Pacha au 16e s. Elles sont valables pour toute l'histoire de l'Algérie jusqu'à la fin du 18e s.

Le Pacha ou ses représentant font preuve “de douceur, d'indulgence et se préoccupent d'une bonne administration.” (110).

Ils agissent “ comme un père de famille à l'égard de ses enfants” (p114).L'équité et la justice donnent au gouvernement “ une puissance morale durable” (p97). Elles produisent sur les Berbères “un meilleur effet que la force et la violence” (p97). C'est en étant juste et équitable que le gouvernement “a subjugué ce vaste continent depuis Oujda ... jusqu'au Kef” (p98). C'est aussi, ajoute t-il, ce qui explique que le gouvernement des Pacha et des Bey “s'est étendu au delà de trois siècles “ (p110)

Il ne fait qu'obéir à la morale universelle qui inspire tous les Etats. H.Khodja critique vivement les préjugés entre les nations et considère la conciliation entre les législations en Algérie et en Europe, non seulement possible, mais aisée.

Ibn Khaldun n'est pas trop loin lorsqu'il écrit que “l'origine de la société a fait naître des lois pour la régir. Puis les besoins se sont accrus successivement : de là, ces états et ces professions divers, la constitution de l'ensemble d'un gouvernement et d'un chef, et tout part de ce point” (p237). La forme du gouvernement (roi, sultan ou gouverneur) est secondaire mais il doit diriger et donner l'exemple. S'il devient inique, il démoralise “le peuple tout entier” (p237).

La véritable civilisation consiste à suivre la morale universelle, c'est à dire “ être juste envers le faible comme envers le fort, contribuer au bonheur de l'humanité qui forme une seule famille” (p40). Les passions humaines obligent les dirigeants à connaître les causes du blâme public ou de l'éloge de leurs concitoyens et celles qui entraînent “la grandeur et la décadence des nations” (pp40-41).

H.Khodja s'affirme admirateur de la liberté européenne.” J'ai vécu, rappelle t-il, en Europe, j'ai goûté le fruit de la civilisation....”Il déplore, néanmoins, le fait que chaque peuple croît posséder les meilleurs usages et les meilleures lois. Cette prétention ridicule alimente “la méprise entre les nations” (p40).

Les principes de la liberté européenne sont “semblables aux principes fondamentaux de notre législation” (p112). Les différences résident seulement dans l’application. Leur conciliation reposerait sur le principe selon lequel “le siècle et les besoins de l’homme font naître des circonstances imprévues par les lois; le législateur doit combiner cette nécessité et trouver toujours l’application de ces lois dans sa sagesse” (pp 112-113)

3-La crise étatique (1791-1818)

H.Khodja attribue précisément à l’absence d’équité et de justice la crise étatique qui s’ouvre à la fin du 18e s. Ouverte en 1791, elle prend fin en 1818 avec l’avènement de Hassan Pacha que le maréchal de Bourmont contraindra à l’exil en 1830 .

Il en est le témoin et ne l’évade pas en analysant les mécanismes de la crise et ses conséquences. Le changement dans le recrutement de la milice, des Dey et des Bey ouvre une période d’abus et d’exactions qui provoque l’instabilité politique et les révoltes dans les deux Beylick d’Oran et de Constantine.

Lorsque Hassan arrive au pouvoir en 1818, “il trouve le gouvernement dans un désordre difficile à dépeindre” (p151). A cette date, la rupture entre les Turcs et les Kouloughlis, entre les Turcs et la population est consommée.

H.Khodja oppose, à partir de 1791, les anciens Turcs et les nouveaux. Les Janissaires étaient antérieurement honnêtes et avaient des recommandations pour être recrutés. L’enrôlement des derniers n’obéit à aucun critère. Parmi eux, certains avaient même subi “des corrections et des condamnations” (p129). Des Juifs et des Grecs se faisaient circoncire pour intégrer la milice. Elle est devenue sans principe et s’est mise à commettre des exactions et des abus de toutes sortes et à “ tramer des révolutions et à renverser les chefs de l’Etat selon leur caprice” (p129). Le Dey Mustapha est sa première victime. Antérieurement, le Dey était choisi par le Divan, la règle étant de prendre soit l’Oukil al Kharg soit le Khaznadji. H.Khodja le qualifie à maintes reprises de Chef de l’Etat et de Souverain mais “la souveraineté n’est pas héréditaire” (p110) .En effet, à Alger, le mérite personnel ne se transmet pas aux enfants, ce qui fait dire à H.Khodja que le gouvernement d’Alger « repose sur les principes d’une République dont le Dey n’est que le Président » (p110). Après trois années de règne, il est renversé par un complot ; la milice, qui avait “un inconnu” à sa tête, le destitue. Ali Khodja, le nouveau Dey est lui-même étranglé et remplacé par

Hadj Ali Pacha. Il est tué dans son bain pour laisser place à son Khaznagy, Hadj Mohammed Pacha à qui succède rapidement Omar qui était antérieurement son agha. Ali, "homme inconnu et lunatique" (p 132) met à profit le bombardement d'Alger, en 1816, par Lord Exmouth pour s'emparer du gouvernement pour une période de six mois. C'est à sa mort que le Divan se réunit pour choisir, en 1818, Hassan .

L'instabilité de la fonction de Dey ou de Pacha est aggravé par l'effacement du Divan H.Khodja déplore vivement le fait que les avis des notables du pays ne soient plus demandés et encore moins écoutés. " En laissant le pouvoir absolu entre les mains des Pachas, les Turcs commettaient une grande faute, car alors le divan, qui avait été établi pour contrôler leurs actes et pour aider le gouvernement de ses conseils, était sans force, sans pouvoir et regardé comme nul" (p133) .

Il reprocha d'ailleurs à Hassan Pacha dont il est proche de ne pas rétablir l'ancien Divan " pour délibérer sur les affaires majeures et profiter des conseils que l'expérience et les lumières des anciens peuvent toujours présenter" (p151).

Le changement touche également le recrutement des Beys des provinces Antérieurement, ils étaient rarement destitués; "ce n'est que quand les pachas et les deys devinrent avides de richesses que l'on fut forcé de faire de nombreux changements, qui étaient fâcheux pour le peuple aussi bien que pour le gouvernement turc" (p122) Ahmed Pacha fait massacrer les Beys pour s'emparer de leurs biens et de leurs richesses" (p130) . Sous son règne, les candidats à la fonction s'adressaient à ses parents et lui promettaient de l'argent.

H.Khodja cite l'exemple de Mustapha qui avait promis de fortes sommes d'argent pour obtenir la charge. Il ne connaissait pas le province, n'avait aucune relation ni alliance avec les notables. Il n'avait "que le talent de dépouiller le peuple pour envoyer ses dépouilles à son protecteur" (p146). H.Khodja précise, sans donner de détails, qu'il en est de même à Constantine.

Les abus et les exactions se multiplient aussi bien à Alger que dans les Beylick. Les nouveaux Beys, dans la crainte que leur pouvoir ne dure pas longtemps, s'occupent " uniquement d'accroître leur fortune; et cela au détriment du peuple (p143). La province de Constantine se trouve, à l'avènement de Hadj Ali Pacha, « à l'état de misère et le pays est presque nul » (p148).

Le système, devenu arbitraire, "contraint la population à lever l'étendard de la révolte" (p143). Dans le Beylick de Constantine, elle est animée par Ben el Ahrech qui fixe son

quartier général près de Bougie et dans les montagnes environnantes. Dans celui d'Oran, elle est suscitée et encadrée par la confrérie religieuse des Derquaoua. Les révoltés s'emparent de Mascara puis font le siège de la ville d'Oran. Un autre Bey est nommé à la place de Mustapha. Après plusieurs combats, il vient à bout de la révolte (p147).

L'ouvrage de H.Khodja est sans doute redevable au contexte et à la conjoncture créée par le débarquement des troupes françaises près d'Alger.

L'argumentation qu'il développe s'oppose à la conquête et aux premiers actes de gestion de la ville d'Alger. Son objectif premier est bien celui-là. Une image de l'Etat et de la Régence d'Alger, diamétralement opposée à celle de H.Khodja se trouve dans la Réfutation de l'ouvrage rédigée et publiée (10) par l'entourage du maréchal Clauzel (11).

Il reste que l'ouvrage de H.Khodja, au-delà de la polémique et de son hostilité à la conquête, est synthétique et construit, probablement, une des rares légitimations de l'Etat d'Alger du 16^e au 19^e s.

Son apport est double. H.Khodja met en oeuvre les deux notions d'équité et de justice de l'Etat. Elles sont des notions anciennes de la pensée politique. Elles ne sont pas absentes dans la conduite de l'Etat en Algérie du 16^e au 19^e s.

H.Khodja décrit également les mécanismes d'articulation de l'Etat et de la population. La connaissance du pays, les relations de mariage et les alliances avec les notables régionaux et locaux sont essentielles au fonctionnement et à la durée de l'Etat.

Seule la rupture dans ces deux domaines provoque la crise et la décadence du gouvernement. Elle est bien datée de la fin du 18^e s et n'a, aux yeux de H.Khodja, aucun caractère structurel.

NOTES

1-Imprimerie Goetschy. L'ouvrage est communicable à la Bibliothèque nationale à Paris sous forme de microfilm (446p) .Il a été réédité à Paris par les éditions Sinbad en 1985. Les références renvoient à cette édition.

2-La couverture porte, en effet, les initiales H.D.

3-Une traduction du français à l'arabe a été publiée par M.L.Zoubeiri (Alger, SNED, 1982)

4-II est associé au Bey Ahmed de Constantine Pour un complément biographique et sur les activités de H.Khodja,voir également G.Yver. Si Hamdan ben Othman Khodja. Revue africaine, 1913 et A.Temimi. Le Beylick de Constantine et Hadj Ahmed Bey (1830-1837) Tunis, 1978, 301p.

5-H. Khodja. Réponse à la Réfutation de l'ouvrage d'Hamdan Khodja ayant pour titre Aperçu historique... dans Extrait de l'Observateur des tribunaux, t4, livraisons 3 et 4, pp 1-12, Paris, 25 juillet 1834.

6-Sur les événements du 16e s, voir : R.Sander et D.Ferdinand. Fondation de la Régence d'Alger. Histoire des Barberousse. Chronique du XVIe s, Paris, 1837; réédition à Tunis par les éditions Bouslama, 1981, 2 tomes, 346p et 333p G.Delphin. Histoire des pachas d'Alger de 1515 à 1745, extrait d'une chronique indigène. Journal asiatique 1922, pp 161-233 et 1925, 15p ; D. de Haedo. Histoire des rois d'Alger, traduction de l'espagnol par H.D de Grammont et publié dans la Revue africaine en 1880 -1881 puis sous forme d'ouvrage (Alger, Jourdan, 1881).

7-Les aspects internes de la crise sont abordés dans Chenntouf Tayeb. La re-fondation de l'Etat au Maghreb central au XVIe siècle dans L'Echo de la prise de Grenade dans la culture européenne au XVIe et XVIIe s . Tunis, Cérès éditions, 1994, pp 33-48.

8-F80 Mémoire remis par Sidi Hamdan ben Othman Khodja à la Commission d'Afrique de 1833.

9-H.Bouderba, autre notable, sollicité par la Commission d'Afrique et entendu par ses membres, dépose un rapport plutôt technique (Aix en Provence, série F80 et G.Yver qui a publié le rapport dans la Revue africaine).

10-Réfutation de l'ouvrage d'Hamdan Khodja : “ Aperçu historique et statistique de la Régence d'Alger publié dans l'Observateur des Tribunaux français et étrangers, juin 1834, pp 5-59.

